



QUAIX EN CHARTREUSE

Grenoble-Alpes Métropole
Pôle Local du SCoT
906 habitants en 2015

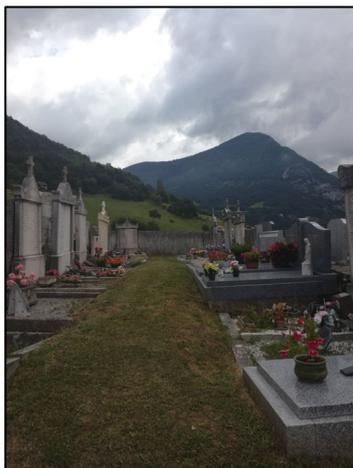
L'histoire de l'eau dans la commune

La commune de Quaix en Chartreuse, comme son nom l'indique, est située dans le massif de la Chartreuse. La Vence, torrent impétueux, traverse la commune d'est en ouest. Son affluent la rivière Tenaïson forme la limite ouest de la commune, le Rivet et le Coléon, deux autres affluents traversent la commune du nord au sud.

En sus de la principale zone urbanisée formant le cœur du village, plusieurs hameaux composent la commune, dispersés entre 275m et 953m d'altitude. Il s'agit d'une commune basse du Parc naturel régional de Chartreuse. Disposant d'un fort atout paysager, elle est sujet à de nombreux risques naturels (glissement de terrain, crues torrentielles, chutes de pierres, ruissellement).



La gestion intégrée des eaux pluviales



La gestion des eaux pluviales est un sujet émergent pour la commune. A titre d'exemple il peut être mis en exergue l'aménagement du cimetière, et notamment le maintien des allées enherbées. Cette initiative n'a pas été initiée pour une gestion des eaux pluviales en premier lieu - il s'agissait avant tout d'une simplification de l'entretien notamment en lien avec l'interdiction des produits désherbants - mais le résultat est probant, et en adéquation également avec une meilleure intégration paysagère.

Traditionnellement les cimetières sont imperméables avec des allées en enrobé (impression de netteté souhaitée par les usagers pour le respect du lieu de mémoire). Cependant, le maintien de l'herbe dans le cimetière de la commune entre les allées n'enlève en rien l'aspect de propreté du cimetière et favorise son cadre.

De plus, la non imperméabilisation limite l'impact du ruissellement et n'aggrave pas les retombées vers l'aval. Ce dernier point est d'autant plus important que la commune est sur un versant du massif de la Chartreuse, massif sujet à de fortes précipitations.

Des projets intégrant la gestion des eaux de pluie ? Ce qu'il reste à faire ...

D'autres projets sont en cours dans le cœur du village, notamment l'aménagement de deux petits parkings qui pourraient être traités de façon à ne pas aggraver le ruissellement en favorisant l'infiltration des eaux à la parcelle. Pour ce faire, il convient de ne pas mettre en place des parkings en enrobé mais de favoriser un revêtement perméable. Le frein à la mise en place de zones de stationnements perméables (enherbés, en gravier, en pavage drainant, ...) est lié à la problématique prégnante du déneigement.



Quelle traduction dans le document d'urbanisme ?

Le PLU de la commune a été approuvé en 2014.

Il conviendra de prendre en compte les recommandations du PLUi en cours de réalisation.

En synthèse

Malgré un territoire communal très contraint par les risques, la gestion des eaux pluviales dans le cimetière en infiltration est intéressante. Cette thématique n'était pas abordé dans le PLU de la commune. Cependant les recommandations du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole en cours de réalisation vont permettre de préciser ces points.

Pour en savoir plus :

Journal « Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire ? »
Publication du SCoT de la Grande région de Grenoble